

Formation au titre professionnel Moniteur Sportif De Natation



NIVEAU 4
9 MOIS
EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

NIVEAU DU DIPLOME

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 39098
2. Code Rome : G1204
3. Code NSF 335 animation sportive, culturelle et de Loisirs.
4. Formacodes : 15436 : Éducation sportive / 15491 : Natation.
5. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
6. Textes réglementaires en vigueur : [Décision du 31 mai 2024 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique](#)

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19
SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A
Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com Email : erfan@ffnormandie.com

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Prérequis pour entrer en formation complète « Moniteur Sportif de Natation »

- avoir 16 ans minimum ;
 - être licencié à la Fédération française de natation ;
 - être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue ;
 - attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
 - avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ;
- OU
- être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;
- OU
- fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire via le dossier d'inscription à télécharger sur le site de l'ERFAN Normandie :

<https://www.erfan-normandie.com/formation-msn/>.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.



Pièces à fournir pour s'inscrire à la formation complète « Moniteur Sportif de Natation » :

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
2. Une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent
3. Si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1
4. Une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins, ou une copie du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Clôture des inscriptions : 29 septembre 2024

POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date du positionnement : Le 05/10/2024

Contenus : Le positionnement se déroulera en quatre phases :

1. Une phase collective de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase collective de présentation de la formation

Chaque stagiaire via un document d'autoévaluation en référence au référentiel du Moniteur Sportif de Natation et d'échanges via d'éventuelles questions et réponses sur des thèmes abordés.

3. Une phase individuelle d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

4. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

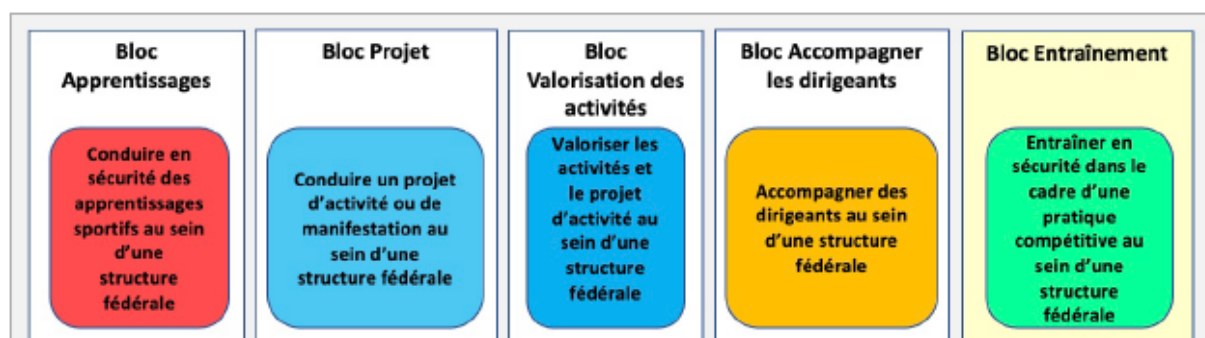
LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable de conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Être capable de conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
3. Être capable de valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
4. Être capable d'accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

LE PROGRAMME

Le Moniteur sportif de natation est constitué de 5 blocs de compétences. Chaque bloc comprend deux ou 4 activités non hiérarchisées présentées ci-dessous en A1 à A4 :

- **Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
 - A2 - Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
 - A3 - Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
 - A4 - Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- **Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
 - A2 - Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
 - A3 - Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan
- **Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Communication auprès des différents publics
 - A2 - Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation
- **Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
 - A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté
 - A1 - Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
 - A2 - Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
 - A3 - Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



Organiser par l'ERFAN

/ Organiser par l'INFAN



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (habilitation n° à venir) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 12/10/24 au 21/06/2025	9 mois	Le 29/09/2024	05/10/2024

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Pour l'alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Les heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur ou maître d'apprentissage ; et sont réparties d'octobre 2024 à juin 2025.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	545 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	275 Heures
		74 Heures 30 41 Heures 30
	En structure	270 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires de pratique avec formateurs	Volumes horaires distanciel synchrone	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
BC 1 : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	37.5	9	6.5	15.5	90
BC 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	3	0	35	18	40
BC 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	27	0	11	7	30
BC 4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure fédérale	24	0	6	0	20
BC 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	41	12	16	1	90
Retour de suivi pédagogique	5.5	0	0	0	0
Total général	138 heures	21 heures	74.5 heures	41.5 heures	270 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Voir fin document

HORAIRES DE FORMATION

Les sessions de formation en face à face auront lieu principalement sur des week-ends et pendant les vacances scolaires de 8h à 12h et de 13h à 18h

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes de 6 à 25 stagiaires maximums en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19
SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A
Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com Email : erfan@ffnormandie.com
Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



Salles de formation

ERFAN Normandie - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande – Caen (14)

Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC

Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération Caennaise

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN Normandie une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation. Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature. Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée afin de lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein de la structure ;
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives de la structure ;
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein de la structure ;
- gérer l'alternance en lien avec l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN ;
- organiser en lien avec l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN, le parcours du stagiaire au sein de la structure ;
- transmettre les savoir-faire, savoir-être ;
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences ;
- évaluer le parcours du stagiaire au sein de la structure (sa progression, ses acquis, ses lacunes).



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*



Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Caennaise
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Abonnement à un service de téléconférence

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de l'INFAN

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Le référentiel d'évaluation des 5 blocs de compétences du Moniteur sportif de natation est élaboré avec des épreuves caractéristiques des activités du titulaire du Moniteur sportif de natation.

Le référentiel d'évaluation, détaillé dans les tableaux référentiels des 5 blocs de compétences comprend les modalités d'évaluation des différentes épreuves ainsi que les critères d'évaluation.

Le résultat de l'évaluation de chacune des compétences apparaît sous la forme "Acquis" ou "Non Acquis". Les blocs de compétences non validés imposent à l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN, de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider le ou les blocs de compétences correspondants. Un seul et unique rattrapage est possible.

L'ensemble des blocs de compétences doit être validé pour l'obtention de la certification.

Blocs concernés	Référentiel d'activités	Épreuves concernées	Nature de l'épreuve
			Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
BLOC1	A1-A2-A3-A4	1	Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 6 nageurs minimum de l'École de natation
		2	Entretien à la suite de la mise en situation réelle
		3	Entretien
			Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
BLOC2	A1-A2-A3	1	Étude de cas
		2	Présentation orale suivi d'un entretien
		3	Questions / réponses avec le jury
			Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
BLOC3	A1-A2	1	Mise en situation reconstituée
		2	Production d'un support de communication visuel
			Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale
BLOC4	A1-A2	1	Mise en situation reconstituée
		2	Mise en situation reconstituée
		3	Mise en situation réelle
		4	Étude de cas support d'une production écrite
			Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale
BLOC5	A1-A2	1	Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales
		2	Entretien à la suite de la mise en situation
		3	Présentation orale d'une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives, suivi de questions / réponses avec le jury

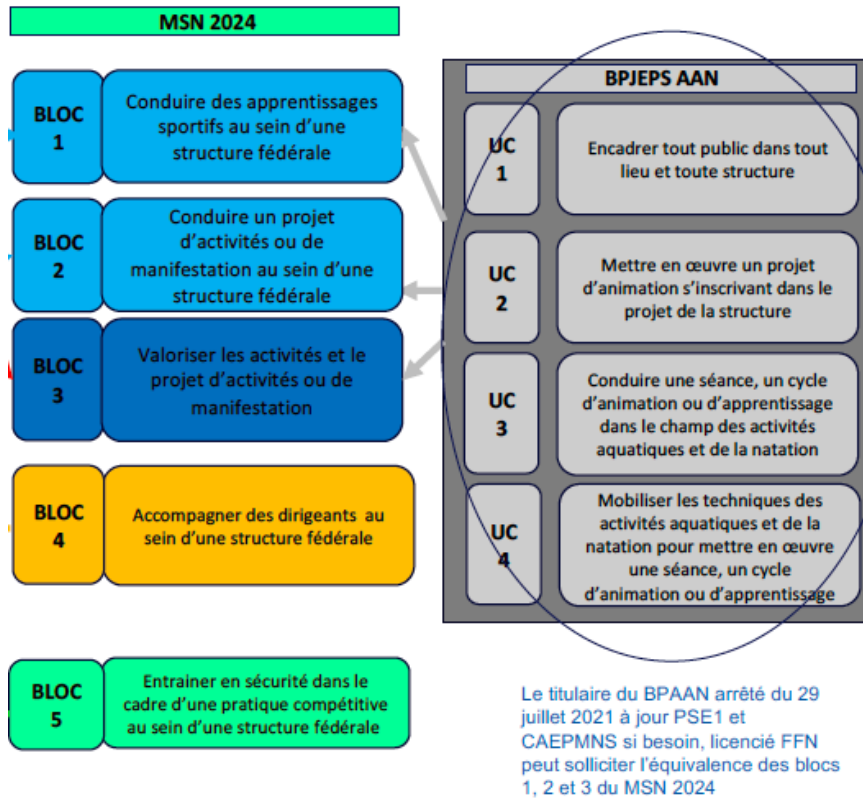


DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

	Dispense du test de sécurité pour les EPEF	Dispense de l'exigence de performance pour les EPEF	Dispense du test de sécurité des EPMS	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Dispenses								
BNSSA* à jour du maintien des acquis	X		X					
BF* du 1 ^{er} au 5 ^{ème} degré délivré par la FFN*		X	X					
Équivalences de blocs								
BPJEPSAAN* (arrêté de Juillet 2021) à jour CAEP MNS licencié au sein d'une structure fédérale + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN *	X		X	X	X	X		
Équivalences du titre du MSN								
DEJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X
DESJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X

Tous les diplômes permettant une dispense ou une équivalence, nécessite d'être à jour de la formation continue réglementairement prévue dans les textes régissant le diplôme.

- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMS : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de cette certification professionnelle. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)



4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN Parcours complet	2790 € Soit 10€/h	2750 €	---	40 €	2790 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@ffnormandie.com
2. par téléphone au : 02.31.75.04.19

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- X PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LOCHU Maëlle	Tel 02 31 75 04 19	Mail : erfan@ffnormandie.com
Référent administratif et handicap	LEGRANDIS-DELAMARE Hélène	Tel 02 31 75 04 19	
Référent FOAD	CROCHARD Frédérique	Tel 02 31 75 04 19	



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nbr d'apprenants	Taux de réussite				Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction
		Global	E1	E2	E3				
2023-2024	0								



PLANNING DE FORMATION 2024-2025

oct.-24										nov.-24										déc.-24													
		Centre	Distantiel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage				Centre	Distantiel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage				Centre	Distantiel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage					
Ma	1											Ve	1									Di	1										
Me	2											Sa	2									Lu	2									EPHSP	
Je	3											Di	3									Ma	3									EPHSP	
Ve	4											Lu	4									Je	4									EPHSP	
Sa	5	POSITIONNEMENT																					Me	5									EPHSP
Di	6											Me	6									Ve	6									EPHSP	
Lu	7											Je	7									Sa	7			6							
Ma	8											Ve	8									Di	8		7								
Me	9											Sa	9		2,5							Lu	9										
Je	10											Di	10									Ma	10										
Ve	11											Lu	11									Me	11										
Sa	12		6									Ma	12									Je	12										
Di	13											Me	13									Ve	13										
Lu	14											Je	14									Sa	14		7,5								
Ma	15											Ve	15									Di	15		4	1							
Me	16											Sa	16									Lu	16										
Je	17											Di	17									Ma	17										
Ve	18											Lu	18									Me	18										
Sa	19		6,5									Ma	19									Je	19										
Di	20				5							Me	20									Ve	20										
Lu	21		6									Je	21									Sa	21				1						
Ma	22		6									Ve	22									Di	22										
Me	23				6							Sa	23		6							Lu	23										
Je	24											Di	24		3	2						Ma	24										
Ve	25											Lu	25									Me	25										
Sa	26											Ma	26									Je	26		6								
Di	27											Me	27									Ve	27			6							
Lu	28		6									Je	28									Sa	28										
Ma	29		6									Ve	29									Di	29										
Me	30		6									Sa	30									Lu	30										
Je	31				6,5																	Ma	31										
		42,5	17,5	0,0	0,0											6,0	3,0	4,5	20,0											20,5	16,0	2,0	30,0
		42,5	17,5	0,0	0,0											48,5	20,5	4,5	20,0											69,0	36,5	6,5	50,0

BLOC 1
BLOC 2
BLOC 3

BLOC 4
BLOC 5

B1+B2

janv.-25								févr.-25								mars-25								
	Centre	Distanciel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	retapage		Centre	Distanciel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	retapage		Centre	Distanciel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	retapage	
Me	1							Sa	1								Sa	1						
Je	2	6						Di	2								Di	2	6	3				
Ve	3	6						Lu	3								Lu	3						
Sa	4		4					Ma	4								Ma	4						
Di	5							Me	5			10					Me	5			10			
Lu	6							Je	6								Je	6						
Ma	7							Ve	7								Ve	7						
Me	8			10				Sa	8	8							Sa	8						
Je	9							Di	9	6							Di	9						
Ve	10							Lu	10								Lu	10						
Sa	11							Ma	11								Ma	11						
Di	12		3					Me	12			10					Me	12			10			
Lu	13							Je	13								Je	13						
Ma	14							Ve	14								Ve	14						
Me	15							Sa	15								Sa	15	7					
Je	16							Di	16								Di	16		6				
Ve	17							Lu	17	6							Lu	17						
Sa	18							Ma	18	6							Ma	18						
Di	19							Me	19	7							Me	19			10			
Lu	20							Je	20		4						Je	20						
Ma	21							Ve	21			6					Ve	21						
Me	22							Sa	22								Sa	22						
Je	23							Di	23								Di	23		3				
Ve	24							Lu	24								Lu	24						
Sa	25	6						Ma	25								Ma	25						
Di	26	6						Me	26			10					Me	26			10			
Lu	27							Je	27								Je	27						
Ma	28							Ve	28								Ve	28						
Me	29																Sa	29						
Je	30																Di	30						
Ve	31																Lu	31						
	12,0	16,0	3,0	30,0					33,0	4,0	10,0	30,0						7,0	10,0	12,0	40,0			
	81,0	52,5	9,5	80,0					114,0	56,5	19,5	110,0						121,0	66,5	31,5	150,0			

BLOC 1
BLOC 2
BLOC 3

BLOC 4
BLOC 5

BLOC 1
BLOC 2
BLOC 3

BLOC 4
BLOC 5

avr.-25								mai-25								juin-25								
	Centre	Distanciel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	retapage		Centre	Distanciel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	retapage		Centre	Distanciel Synchron	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	retapage	
Ma	1							Je	1								Di	1						
Me	2							Ve	2			2					Lu	2						
Je	3							Sa	3								Ma	3						
Ve	4							Di	4								Me	4						
Sa	5	6						Lu	5								Je	5						
Di	6		3	4				Ma	6			8					Ve	6						
Lu	7							Me	7								Sa	7						
Ma	8							Je	8								Di	8						
Me	9							Ve	9			2					Lu	9						
Je	10							Sa	10								Ma	10						
Ve	11							Di	11								Me	11						
Sa	12							Lu	12								Je	12						
Di	13							Ma	13								Ve	13						
Lu	14	6						Me	14			10					Sa	14						
Ma	15	6						Je	15								Di	15						
Me	16	6						Ve	16								Lu	16						
Je	17	7						Sa	17	7							Ma	17						
Ve	18							Di	18								Me	18						
Sa	19							Lu	19								Je	19						
Di	20							Ma	20								Ve	20						
Lu	21							Me	21			12					Sa	21						
Ma	22							Je	22								Di	22						
Me	23							Ve	23								Lu	23						
Je	24							Sa	24								Ma	24						
Ve	25							Di	25								Me	25						
Sa	26		5					Lu	26			8					Je	26						
Di	27							Ma	27								Ve	27						
Lu	28							Me	28								Sa	28						
Ma	29							Je	29								Di	29						
Me	30							Ve	30			2					Lu	30						
								Sa	31															
	31,0	8,0	8,0	40,0					7,0	0,0	2,0	44,0						0	0	0	36			
	152,0	74,5	39,5	190,0					159,0	74,5	41,5	234,0						159	74,5	41,5	270			

B3+B5

BLOC 1
BLOC 2
BLOC 3

BLOC 4
BLOC 5